



Edition 2016
Activités année 2015

ECOLE DU CHAT LIBRE VALS D'YERRES ET DE SEINE

Protection et non prolifération féline
Association loi 1901 d'Intérêt général

Sommaire page

Assemblée générale 2015 Manifestations Résultats 2015	2
Être famille d'accueil Les Accros du Chat	3
Histoires de chats	4 à 6
Adoption d'un chat FIV+ Nouveau site à Yerres	7
Déclaration universelle des droits de l'animal	8

Calendrier 2016

9 avril	Assemblée Générale Yerres
21 mai	Journée d'adoption Yerres
19 juin	Fête des associations Yerres
Septembre	Forum des associations Yerres
8 octobre	Journée d'adoption Yerres
Décembre	Journée d'adoption Brunoy

***Vous pouvez nous aider en
devenant bénévole ou
famille d'accueil.***

Editorial

L'année qui vient de s'écouler ne nous a pas permis de ralentir nos activités.

Notre association est de plus en plus connue, et par conséquent, très sollicitée.

Malgré tous les trappages que nous effectuons, nous avons toujours beaucoup de demandes pour des chats errants, qui nous sont signalés.

Certains de ces chats se révèlent sociables quelques jours ou quelques semaines après leur stérilisation.

Pour d'autres, c'est parfois au bout de plusieurs mois qu'ils viennent vers nous, lorsque nous les nourrissons sur leur site et qu'ils acceptent nos caresses.

Pour ceux-là, nous essayons de leur trouver un foyer, en les proposant à l'adoption lors de nos trois journées d'adoptions annuelles.

En 2015, 348 chats sont passés par notre association, soit presque un chat par jour !

Nous ne sommes plus présents à l'Intermarché de Draveil, le samedi après-midi, pour présenter nos chats et nos chatons à l'adoption. Nous le regrettons, mais la nouvelle réglementation nous impose d'avoir une salle d'isolement avec un point d'eau, en plus de la salle où sont exposés les animaux.

C'est la raison pour laquelle nous ne présentons plus nos chats que trois fois par an, dans des salles mises à notre disposition par deux municipalités.

Nous espérons que les municipalités continueront à nous soutenir financièrement et matériellement, afin que nous puissions poursuivre notre mission de protection et de non prolifération des chats errants, car n'oublions pas que notre action contribue à la salubrité publique.

Merci aux communes qui nous aident, en nous prêtant des salles pour nos activités et en nous allouant des subventions.

Je rappelle que l'Ecole du Chat Libre Vals d'Yerres et de Seine est reconnue d'intérêt général, qu'elle peut être bénéficiaire d'assurances vie et que vos dons et adhésions sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 %.

Marie-Josée DANELLI
Présidente

Tél : 06 23 02 58 97
email : chats91210@yahoo.fr
web : www.chatlibre.org

Maison des Associations
Place Saint-Rémy
91210 DRAVEIL

Adresse postale :
10 rue de Concy
91330 YERRES

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général

n° W912001377

Siret 489 114 173 00011

Assemblée générale 2015

Notre assemblée générale annuelle s'est déroulée le 11 avril 2015 à la Grange au Bois à Yerres devant une soixantaine de personnes dont plusieurs élus de la ville de Yerres: Carole Péllisson, élue à la cause animale, Paule Fontanieu, Danielle Rousseau-Nusbaum et Bernard Nusbaum.

Etaient excusés: Nicolas Dupont-Aignan, député-maire d'Yerres, Nicole Lamoth, maire adjoint, François Durovray, conseiller départemental et Bruno Gallier, maire de Brunoy.

Le conseil d'administration et sa présidente ont été reconduits dans leurs fonctions.



Conseil d'Administration

Présidente: Marie-Josée DANELLI
Vice-Présidente: Claire DECOSNE
Trésorier: Jean-Michel GENTY
Secrétaire: Sonia HARBAOUI
Administratrices: Sara BAHIA
Monique LEBORGNE
Christine THOMAS

Contrôleur aux comptes: Serge MASSON



Journées d'adoption

Nos trois journées d'adoption, 31 mai et 4 octobre à Yerres, 29 novembre à Brunoy, ont permis de faire adopter 101 chatons et 90 chats.



Fête des Associations le 21 juin 2015 à Yerres

De nombreux visiteurs se sont arrêtés à notre stand pour s'informer sur notre activité, mais aussi pour nous demander d'intervenir pour trapper ou récupérer des chats ou chatons abandonnés.

MJD



Forum des Associations le 5 septembre 2015 à Yerres



Résultats 2015

Adoptions

Nombres d'adultes adoptés	90
Nombre de chatons adoptés	101
Nombre de chats cédés sans contrat (chats libres ou autres)	12

Chats libres

Nombre de chats trappés, stérilisés, identifiés et relâchés comme chats libres	158
--	-----

Être famille d'accueil

L'association ne possède pas de refuge mais accueille les chats et chatons dans les foyers des familles d'accueil bénévoles.

Être famille d'accueil, qu'est-ce que c'est ?

C'est tout d'abord accueillir le chat chez nous comme s'il s'agissait du nôtre.

Nous allons d'abord lui octroyer une place bien à lui où il puisse se sentir en confiance et en sécurité, avec une litière et des gamelles « personnelles ».

Pour les chats qui s'avèrent très sociables, cette phase n'est parfois pas nécessaire mais les chats craintifs ou un peu sauvages ont réellement besoin de cette attention pour être rassurés dans un premier temps.

Pendant la période d'accueil, nous leur donnons l'affection dont ils ont besoin, nous leur apprenons à jouer lorsqu'ils ne savent pas le faire (eh oui, tous les chatons ne savent pas jouer s'ils n'étaient pas en contact avec l'humain !), nous les requinquons s'ils sont trop maigres, nous les biberonnons lorsqu'ils en ont besoin, nous les soignons s'ils sont malades et nous leur redonnons confiance en l'humain s'ils ont été maltraités.

Dans un deuxième temps, nous les mettons en contact avec le reste de la famille, enfants s'il y a et animaux. Certains chats qui n'ont connu que la rue ne connaissent pas les bruits d'une maison et sont apeurés par la télévision ou évidemment l'aspirateur ou encore des cris d'enfant. Ils vont donc se familiariser avec ce nouvel environnement et c'est à nous de leur faire découvrir ces sonorités en vue de leur placement.

De même, nous devons vérifier qu'ils acceptent ou pas leurs congénères ou même les chiens lorsqu'il y en a un dans la famille.

La mise en contact est donc progressive pour éviter tout accident et l'adaptation aux autres animaux se passe souvent bien si l'on respecte les craintes de chacun. Nous ne sommes évidemment pas à l'abri de quelques griffures pour les chats qui ont une peur panique des chiens mais au moins nous savons ainsi qu'il sera hors de question de le placer dans une famille possédant un chien.

Tout ce travail peut être rapide comme très long selon le chat ; il peut ainsi arriver de garder un chat plusieurs mois voire plusieurs années avant de considérer que nous pouvons le proposer à l'adoption. La famille d'accueil connaît donc très bien le ou les chats qu'elle accueille et peut ainsi placer au mieux l'animal selon ses besoins et son caractère (foyer calme ou au contraire avec des enfants, maison avec jardin ou appartement, chat qui n'aime pas être porté, chat n'aimant pas ses congénères ou au contraire ayant besoin d'un congénère).

Les familles d'accueil donnent donc énormément de leur temps à ces petits protégés qu'elles abritent et qu'elles bichonnent souvent plus que leurs propres chats. Mais quelle satisfaction lorsqu'ils trouvent un foyer aimant et que tout se passe bien pour eux par la suite !

SB

Exposition Les Accros du Chat

Pour sa deuxième édition à Yerres, un collectif de 23 artistes a exposé à la salle André Malraux les œuvres de chacun représentant le "chat" sous toutes ses formes, tableaux, sculptures, patchwork, verres gravés, etc...

Chantal Rousselet, l'organisatrice, responsable de l'exposition et peintre animalier, a proposé pour la tombola une reproduction de son tableau, réunissant sur une seule et même toile, trente-cinq têtes de chats.

La gagnante fût une de nos adhérents, elle-mêmeoureuse des chats bien sûr.

Un grand merci à Chantal Rousselet ainsi qu'à tous ces artistes généreux, qui ont reversé à l'Ecole du Chat 10% de leur vente, soit 1 289 €.

MJD



Il était une fois.... Mazette sauvée par son tatouage

Ceci est l'histoire de Mazette, grande chatonne blonde et blanche.

Avant de s'en aller vivre avec son nouveau maître, les parents de celui-ci font bien sûr stériliser et tatouer la jeune Mazette.

Mazette est une petite chatte très sociable, très câline et qui aime beaucoup se promener dans le jardin.

Comme son maître vit en appartement, Mazette déprime et du coup est ramenée au jardin initial chez les parents de son maître. Mazette, adorant les enfants, s'en va chez un autre fils de ces parents où là, elle trouve une famille dans l'ouest parisien avec grande maison, grand jardin et surtout tous ravis de l'accueillir ! Tout va pour le mieux durant à peu près deux ans et tout le monde est très heureux.

Subitement, Mazette disparaît ; tout est mis en œuvre pour la rechercher avec l'espoir de la retrouver, mais rien.... aucune trace.

Dès lors, toutes les suppositions sont possibles et, notamment, celle qu'elle aurait pu monter dans une voiture et, ainsi, être emmenée... elle était tellement sociable et confiante.

Quatre années vont ainsi passer, jusqu'au jour où une dame, habitant dans l'Oise, appelle les parents chez qui Mazette a vécu en tout premier lieu.

Eh oui ! le tatouage donnait les coordonnées de ceux qui l'ont fait faire lors de la stérilisation. Mazette a dû vivre des épreuves difficiles durant ces quatre années, en témoigne la photo faite par cette dame lorsqu'elle l'a trouvée.

En deux temps trois mouvements, elle est ramenée à son tout premier domicile et, depuis, savoure quotidiennement une vie sereine dans une jolie maison où elle est très aimée !

Jamais, elle n'aurait pu retrouver cette chance si elle n'avait pas été identifiée, que ce soit par tatouage ou par puce électronique.

Nous le disons, le répétons, le martelons... un animal non identifié est considéré errant.

A ce titre, non seulement, il ne retrouvera pas son foyer d'origine, mais en plus on perdra totalement sa trace, on ne saura jamais si quelqu'un l'a découvert décédé au coin d'une rue... ou pas...

En un mot, identifier son animal c'est lui donner une carte d'identité, le préserver et ainsi lui offrir toutes les chances d'une vie stable.

ML

Ça mouille. C'est la fête à Léa

Léa et ses frères et sœurs ont été trouvés couverts de puces. Il n'y a pas à hésiter c'est le bain.

Léa aime le bain. Elle aime patauger dans l'eau.

Cela a surpris la famille qui l'a adoptée qui a téléphoné à la famille qui l'avait précédemment en accueil.

« Est ce bien normal que Léa vienne avec moi sous la douche, ou même saute dans le bain, se promène sous la pluie ? »

Eh oui, Léa aime l'eau, mais aussi le soleil, car elle n'hésite pas à rester allongée des heures le ventre à l'air. Ouf Léa est bien un chat

Un chat n'a pas besoin d'être lavé, il passe des heures à faire sa toilette, à se nettoyer toutes les parties du corps, et il commence par la tête.

ML

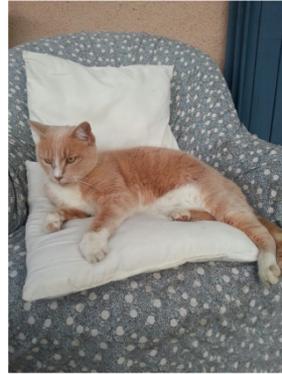
Trappage à Yerres

Sur la demande de la municipalité yerroise, avec l'aide de Carole Pélisson, élue yerroise à la "cause animale", nous avons dû intervenir chez un particulier, qui s'était laissé débordé par de très nombreux chats. Dans le passé, nous étions déjà intervenu pour stériliser une quinzaine de matous. Malheureusement au fil du temps, d'autres chats sont arrivés et les voisins se sont plaint de la nuisance occasionnée.

Nous nous sommes donc de nouveau remis à l'ouvrage, pour stériliser et identifier chattes et chats, mais devant le nombre important de ces animaux, la Sacpa (Fourrière Animale Départementale) est venue nous prêter main forte.

Ces chats sont à présent placés dans un refuge.

MJD



4

Histoires de chats

Jimmy a été trouvé dans une cité où il avait été empoisonné avec 3 de ses frères. Il a été le seul survivant malgré les soins apportés par le vétérinaire.

Il a été placé en convalescence dans une famille d'accueil et il s'est révélé très sociable, et a donc été proposé à l'adoption.

Il est à présent dans une famille avec un enfant, où il passe des jours heureux et fait le bonheur de ses adoptants.

Son ancienne famille d'accueil est très contente de recevoir de ses nouvelles régulièrement.

MJD



Marché de Noël avec Zizou au Clos Fleuri

Cette année encore, la maison de retraite Le Clos Fleuri à Draveil avait organisé un marché de Noël.

Conviviale, comme l'an passé, à cette très conviviale manifestation, c'est avec grand plaisir que notre association a tenu un stand d'information de nos actions et de récolte de dons.

C'est aussi avec grande satisfaction que nous avons revu notre Zizou en maître de cérémonie !

Toujours très détendu et très heureux au sein de la vie du Clos Fleuri et surtout, nullement inquiet, ni impressionné par le déploiement des stands et le monde présent !!

De l'avis général, visiteurs comme personnel du Clos Fleuri, Zizou est vraiment un chat exceptionnel Et surtout nous sommes ravis de le voir vivre une retraite tellement heureuse et sereine !

D'ailleurs, les photos parlent d'elles-mêmes !

CD



Sauvetage d'un lapin !

Lors des vacances d'été, des personnes sans scrupule ont abandonné dans les bois, ce superbe lapin avec sa cage et de la ...nourriture.

Heureusement pour lui, des promeneurs l'ont découvert à temps, car la nuit tombant, il avait peu de chance de survivre avec la présence de renards dans le secteur. Nous avons donc pris ce lapin en charge, et avons trouvé une famille, qui a bien voulu l'adopter.

Il vit à présent en Normandie.

MJD



Une belle histoire !

Mi-août, nous avons recueilli 5 petits chatons de 8 jours dans le vide sanitaire d'un immeuble.

Avec ma fille Nadège nous avons pris en charge cette petite famille mal en point. Malheureusement un petit chaton est décédé la nuit suivante.

Notre salle à manger s'est transformée en nurserie et infirmerie. Nous devions les nourrir à l'aide d'une pipette toutes les 3h et les stimuler en leur massant tout doucement le ventre, la vessie, les intestins.

Ils étaient couverts de grosses puces. On a dû les laver, les baigner.

Il y avait 2 femelles Lisette et Princesse et 2 mâles Linou et Legu.

Le tapis chauffant électrique était indispensable à leur survie.

Nous suivions au gramme près leur évolution de poids sur une balance de cuisine.

Cette petite famille orpheline a survécu.

Ayant déjà 2 chats à la maison, nous ne pouvions pas les garder. Nous avons appelé l'association en espérant qu'il puisse nous aider à les faire adopter.

A l'heure actuelle, tous ont trouvé une famille et sont très choyés.

Nous recevons des photos régulièrement. C'était beaucoup de travail, d'inquiétude mais surtout beaucoup de bonheur.

Véronique et Nadège R.



Vanille, petite minette blanche à taches rousses, s'est retrouvée à la rue lors du départ en vacances de ses maîtres.

Ceux-ci se sont séparés à leur retour et ont laissé la chatte "aux bons soins" du voisinage.

Livrée à elle-même dans la résidence, nourrie de temps en temps, la pauvre Vanille qui n'était pas stérilisée faisait portée sur portée.

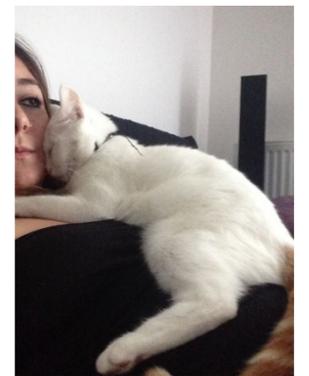
Alertée de la situation par un jeune couple qui s'inquiétait du sort de la chatte, j'ai décidé de la recueillir.

Petite boule d'amour, pot de colle qui ne réclame que des câlins et veut toujours être dans les bras, Vanille semble vouloir définitivement oublier auprès de nous sa période de galère et la bêtise de ceux qui l'ont lâchement abandonnée.....

J'ai fait appel à l'association peu de temps avant la grande journée d'adoption du mois d'octobre, mais je ne pouvais pas me résoudre à m'en séparer. C'est donc tout naturellement que j'ai décidé de la garder. Au fil du temps, Vanille a réussi à apprivoiser Loona, mon autre chatte, et est même devenue copine avec notre chiot Boubou, le dernier arrivé de la famille!

Et j'allais oublier Riri, Fifi et Loulou, les tortues qu'elle a passé de longues heures à observer dans le jardin....bref la voilà à présent bien entourée et surtout très aimée.

Gwendoline G.



5

4 chatons FIV+ (Feline Immunodeficiency Virus ou virus de l'immunodéficience féline)

Courant août, l'association a été appelée par une famille qui avait recueilli une chatte avec ses 4 chatons âgés de 2 mois 1/2 environ. Cette famille devait partir en vacances et ne pouvait pas les garder.

Nous avons pris en charge toute cette famille, mais la mère semblait être malade, ce qui a été confirmé par le vétérinaire: elle était FIV+. Elle décéda quelques jours plus tard.

Nous avons fait le test FIV sur les chatons, qui révéla qu'ils étaient positifs, mais néanmoins en bonne santé.

Nous avons trouvé une famille d'accueil, qui n'avait pas de chat, et c'est comme cela que nos 4 chatons, Bartholomé, Oswald, Nestor et Appoline se sont retrouvés chez Sandra, ce qui a permis de sauver ces orphelins.

Depuis Sandra a adopté Bartholomé renommé Moon. Le test a été refait et le chaton est maintenant négatif.

La positivité du premier test est certainement dûe aux anticorps transmis par le lait de la mère.

Tous les chatons ont maintenant été adoptés et font le bonheur de leurs familles respectives.

MJD



Nestor



Appoline



Bartholomé



Oswald

Maman... je vole

Un samedi du mois d'août, nous recevons un appel de la fourrière de Vaux le Pénil pour un chat de l'association trouvé blessé à Corbeil Essonnes.

D'après son tatouage, il s'agit de Ponyo, un chat libre de 5 ans que nous avions relâché il y a plusieurs années.

La personne de la fourrière nous explique, qu'il a certainement été victime d'un choc avec une voiture, mais il vit toujours. Nous le conduisons à la clinique, mais le vétérinaire de garde diagnostique une fracture d'une patte antérieure et peut-être une hémorragie interne, ce qui va peut-être nous contraindre à prendre une grave décision.

Lundi matin, notre vétérinaire nous appelle et nous dit:

".. votre chat de samedi a bien récupéré, il a juste une fracture à une patte qui ne nécessite pas d'opération, il lui faut un peu de repos ..., il est sortant".

Il est placé en convalescence dans une famille d'accueil.

Nous connaissons le quartier où il avait été relâché, alors une bénévoles fait une véritable enquête avec du porte à porte et finit par trouver la famille qui l'avait "adopté".

C'est un appartement au 4ème étage, et Ponyo a pour habitude de se pencher à la fenêtre.

Un jour, il est tombé...quelle chute, quelle peur ! Il n'est pas mort, seulement blessé.

Aujourd'hui, Ponyo a retrouvé l'appartement du 4ème étage, et il n'est plus un chat libre, l'association a fait un contrat d'adoption.

La bénévoles qui a fait ce travail se souviendra longtemps des retrouvailles de ce chat avec la famille, du moment où Ponyo s'est précipité vers le jeune garçon.

C'était un chat libre qui a fini par devenir un chat d'appartement amoureux de son petit maître et de sa maîtresse.

ML



Adoption d'un chat FIV positif

Le FIV ou virus de l'immunodéficience féline est responsable du syndrome d'immunodéficience acquise ou SIDA du chat

Cette maladie provoque un affaiblissement progressif du système immunitaire du chat infecté. Un chat peut être séropositif au FIV tout en étant asymptomatique durant de nombreuses années (jusqu'à plus de 10 ans).

La transmission du virus est uniquement possible entre chats.

Le virus ne se transmet ni à l'homme ni à aucune autre espèce. Votre chien par exemple ne court aucun risque.

La contamination se fait principalement par bagarres (morsures et griffures). La plupart des chats porteurs du virus sont des chats non castrés ayant accès à l'extérieur.

Le risque de transmission, au sein d'un foyer, d'un chat séropositif à un chat sain est quasiment nul

Une étude récente réalisée dans un refuge possédant 138 chats dont 8 porteurs du FIV a montré une absence de séroconversion, c'est-à-dire une absence de transmission du virus chez les 130 chats sains, malgré les nombreuses années de cohabitation.

National Center for Biotechnology Information, U.S. National Library of Medicine

<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/24698667>

La présence au sein d'un foyer d'un autre chat séronégatif ne doit en aucun cas contre-indiquer l'adoption d'un chat séropositif

Même si l'on conseille de garder les chats séropositifs à l'intérieur et d'avoir une surveillance accrue, notamment vétérinaire, les chats séropositifs peuvent avoir la même espérance de vie qu'un chat séronégatif.

Lorsqu'un chat est déjà présent dans le foyer, une période de quarantaine du chat nouvellement adopté (FIV positif ou non) est conseillé durant minimum une semaine dans une pièce séparée. En général, on conseille d'aménager la salle de bain avec une litière dans un coin, une cachette comme une grande boîte en carton avec un coussin et les gamelles d'eau et de nourriture dans un autre coin. Cela permet au chat nouvellement adopté de se familiariser avec son nouvel environnement mais également de vérifier qu'il ne développe pas de maladie (autre que le FIV) comme le coryza par exemple durant cette quarantaine.

La mise en contact des deux chats devra se faire progressivement sous surveillance d'un adulte dans un endroit où chacun des deux chats aura la possibilité de fuir au besoin. Il ne faut pas forcer le contact mais au contraire, ouvrir les portes et les laisser seuls aller au contact. En cas de conflit (en général, un feulement d'avertissement), un claquement de main ou un spray à eau dissuadera chacun des chats d'aller plus loin. Dans la plupart des cas, dans un environnement possédant suffisamment de litières (n+1 litière, n étant le nombre de chats), de gamelles d'eau et de nourriture (pour chaque chat), d'arbres à chats, de cachettes, etc. la cohabitation se passe bien. Selon le caractère des chats, de grandes amitiés peuvent même se former.

Dr A. GARRIGOU, vétérinaire

Le témoignage de Roxy, chat FIV+, et heureux

J'ai été recueilli il y a deux ans par ECLVYS, puis placé, et finalement adopté par ma seconde famille d'accueil. Et ça, c'est la grande nouvelle de l'année écoulée pour moi : ça y est, j'ai officiellement une famille et des papiers.... Pour vous les humains, ça a l'air important les papiers, nous les chats on s'en moque un peu mais bon, on a compris que c'était important, alors...

J'ai donc une famille qui n'a pas hésité malgré ma séropositivité. Pour l'heure, je suis "porteur sain" dit la véto. En tout cas je vais bien, je suis heureux, câlin et très attaché à ma nouvelle famille.

Vive la vie..de chat !

Roxy



Un nouveau site permettant d'accueillir quelques chats a été créé à Yerres

Il héberge actuellement des chats qui étaient dans deux familles d'accueil qui ont cessé leur activité.

Ces chats, âgés et pas vraiment adoptables, vivaient en maison depuis plusieurs années.

Il n'était pas pensable de les remettre dans un enclos extérieur.

Ils disposent d'un local fermé et d'un enclos auquel ils peuvent accéder par une chatière.

Ils ont la visite de bénévoles deux fois par jour pour la nourriture et l'entretien de l'environnement.

MJD



DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'ANIMAL

Préambule

Considérant que la Vie est une, tous les êtres vivants ayant une origine commune et s'étant différenciés au cours de l'évolution des espèces,

Considérant que tout être vivant possède des droits naturels et que tout animal doté d'un système nerveux possède des droits particuliers,

Considérant que le mépris, voire la simple méconnaissance de ces droits naturels provoquent de graves atteintes à la Nature et conduisent l'homme à commettre des crimes envers les animaux,

Considérant que la coexistence des espèces dans le monde implique la reconnaissance par l'espèce humaine du droit à l'existence des autres espèces animales,

Considérant que le respect des animaux par l'homme est inséparable du respect des hommes entre eux,

Il est proclamé ce qui suit:

Article premier

Tous les animaux ont des droits égaux à l'existence dans le cadre des équilibres biologiques.

Cette égalité n'occulte pas la diversité des espèces et des individus.

Article 2

Toute vie animale a droit au respect.

Article 3

1- Aucun animal ne doit être soumis à de mauvais traitements ou à des actes cruels.

2- Si la mise à mort d'un animal est nécessaire, elle doit être instantanée, indolore et non génératrice d'angoisse.

3- L'animal mort doit être traité avec décence.

Article 4

1- L'animal sauvage a le droit de vivre libre dans son milieu naturel, et de s'y reproduire.

2- La privation prolongée de sa liberté, la chasse et la pêche de loisir, ainsi que toute utilisation de l'animal sauvage à d'autres fins que vitales, sont contraires à ce droit.

Article 5

1- L'animal que l'homme tient sous sa dépendance a droit à un entretien et à des soins attentifs.

2- Il ne doit en aucun cas être abandonné, ou mis à mort de manière injustifiée.

3- Toutes les formes d'élevage et d'utilisation de l'animal doivent respecter la physiologie et le comportement propres à l'espèce.

4- Les exhibitions, les spectacles, les films utilisant des animaux doivent aussi respecter leur dignité et ne comporter aucune violence.

Article 6

1- L'expérimentation sur l'animal impliquant une souffrance physique ou psychique viole les droits de l'animal.

2- Les méthodes de remplacement doivent être développées et systématiquement mises en œuvre.

Article 7

Tout acte impliquant sans nécessité la mort d'un animal et toute décision conduisant à un tel acte constituent un crime contre la vie.

Article 8

1- Tout acte compromettant la survie d'une espèce sauvage, et toute décision conduisant à un tel acte constituent un génocide, c'est-à-dire un crime contre l'espèce.

2- Le massacre des animaux sauvages, la pollution et la destruction des biotopes sont des génocides.

Article 9

1- La personnalité juridique de l'animal et ses droits doivent être reconnus par la loi.

2- La défense et la sauvegarde de l'animal doivent avoir des représentants au sein des organismes gouvernementaux.

Article 10

L'éducation et l'instruction publique doivent conduire l'homme, dès son enfance, à observer, à comprendre, et à respecter les animaux.

La Déclaration universelle des droits de l'animal a été proclamée le 15 octobre 1978 à la Maison de l'UNESCO à Paris, en présence de plusieurs ambassadeurs et de nombreuses personnalités scientifiques, littéraires, artistiques et politiques. Elle résulte d'une réflexion philosophique et scientifique internationale, et elle édicte, en termes de «droits», les principes généraux d'une éthique applicable, au niveau mondial, aux conduites de l'homme à l'égard de la vie animale.

Parmi ses droits, l'animal qui est apte à ressentir la douleur a le droit fondamental de ne pas endurer de souffrances par la faute de l'homme; parmi leurs droits, toutes les espèces ont le droit fondamental de vivre sur la planète et de ne pas être définitivement rayées de la Terre par la faute de l'homme.

Depuis trente ans, surtout en Europe, cette Déclaration universelle a inspiré plusieurs textes législatifs ou réglementaires en faveur du bien-être animal comme de la préservation des espèces; mais beaucoup reste à faire pour transposer dans le droit les principes moraux de la Déclaration.

En France, plusieurs de ces principes entrent encore en conflit avec des pratiques économiques surexploitant les animaux, ou avec des habitudes anciennes souvent cruelles. Au résultat, la morale a pour opposants des profits abusifs, des mœurs d'un autre âge, et des comportements violents, auxquels notre société n'accepte pas encore de renoncer. Pourtant la connaissance scientifique actuelle montre que la douleur et la souffrance animales sont une réalité, et que de très nombreuses espèces sont en voie de disparition. Moralement, nous sommes donc tous responsables de tolérer encore, par exemple : – la destruction des milieux naturels – les gâchis de la pêche industrielle – les massacres et les trafics d'animaux volés à la nature – les captivités à vie et les dressages d'animaux d'espèces sauvages – la chasse et la pêche de loisir – les techniques de la production intensive des animaux de consommation – le gavage forcé des canards et des oies – les expérimentations évitables sur l'animal – la corrida et les combats de coqs...

Finalement, reconnaître que l'animal a des "droits", c'est vouloir une Terre vivante et une humanité généreuse. En effet, le respect des animaux par l'homme est inséparable du respect des hommes entre eux.

RENSEIGNEMENTS : FONDATION LIGUE FRANÇAISE DES DROITS DE L'ANIMAL
39, rue Claude-Bernard — 75005 Paris
Tél. 0147079899 - www.fondation-droits-animal.org

Nous remercions l'imprimeur, qui nous a offert généreusement l'impression de ce journal et qui souhaite garder l'anonymat.